

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/07/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	10	13

Vote
A la majorité
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 1

L'an 2025, le 8 Juillet à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Marçon, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, en séance publique et en session ordinaire, sous la présidence de Madame BOUTTIER Monique, Maire. Les convocations individuelles comportant l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux Conseillers Municipaux le 01/07/2025. La convocation comportant l'ordre du jour a été affichée le 01/07/2025.

Présents : Mme BOUTTIER Monique, M. RICHARD Jean-Yves, Mme SINNAEVE Emilie, M. GODREAU Bruno, Mme MOREAU Evelyne, M. DE MALHERBE Raymond, Mme GAGNARD Sylvie, Mme GOURIOU Véronique, M. DAUDIN Francis, Mme HERMENAULT Aurélie

Excusé(s) ayant donné procuration : M. GENDRON Bernard à M. RICHARD Jean-Yves, Mme TROTIN NÉE MARIAUD Patricia à Mme BOUTTIER Monique, Mme BINARD Lydie à M. GODREAU Bruno, M. CHARDRON Yann à Mme SINNAEVE Emilie

A été nommé(e) secrétaire : M. RICHARD Jean-Yves

2025/049 – Budget primitif Commune - exercice 2025 - Décision modificative n° 2

Vu la fermeture effective de la boulangerie en date du 30 juin 2025

Vu la proposition de reprise du matériel nécessaire au bon fonctionnement du commerce, reçue par courrier en date du 03 juin 2025,

Vu le Budget primitif de la commune pour l'exercice 2025

Considérant que pour faciliter l'ouverture d'une prochaine boulangerie, il est nécessaire de procéder au rachat du matériel proposés,

Les crédits nécessaire à l'acquisition du matériel n'étant pas prévu au BP il est nécessaire d'avoir recours à une décision modificative du budget primitif.

Mme Le maire propose les mouvement comme suits :

C o m p t e d'imputation	Désignation	Montant avant la décision modificative	Décision modificative	Montant après la décision modificative
	IVESSTISSEMENT DEPENSES			
2131	Bâtiments publics (projet menuiserie ext mairie)	40 000€	- 36 000€	4 000€
2138 - opération 532025	Autres constructions (refecton court de tennis annulé pour cyanobactéries)	45 000€	- 36 000€	9 000€
2188	Autres (autres immobilisations corporelles)	39 900€	+ 72 000€	111 900€
	TOTAL			

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'opérer les mouvements comme proposé ci-dessus

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 10/07/2025
Le Maire
Monique BOUTTIER



Secrétaire de séance
M. RICHARD Jean-Yves